

## Critères d'éligibilité pour proposer une participation à la session

«Ma thèse de doctorat ou mon mémoire de master en 180 secondes »

Pour proposer une participation à la session «Ma thèse de doctorat ou mon mémoire de master en 180 secondes », les auteurs concernés doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir soutenu avec succès son mémoire de master au cours des années 2023 ou 2024.
- Avoir soutenu avec succès sa thèse de doctorat d'université au cours des années 2023 ou 2024, ou présenter un état d'avancement suffisamment abouti du projet de recherche doctoral.
- Avoir informé du projet de participation au congrès leur directeur de thèse et, le cas échéant, leurs financeurs de projet, et être en mesure de justifier ces exigences sur demande du comité scientifique.
- Rapporter son travail en français.